



CODESRIA

13

ème

Assemblée générale
General Assembly
Assembleia Geral
الجمع العام الثالث عشر

L'Afrique et les défis du XXIème siècle
Africa and the Challenges of the Twenty First Century
A África e os desafios do Século XXI

إفريقيا وتحديات القرن الواحد والعشرين

VERSION PROVISOIRE
NE PAS CITER

**Financement et régulation internationaux du
processus électoral en RDC**

Roger Thamba Thamba
Université de Kinshasa, RDC

5 - 9 / 12 / 2011

Rabat Maroc / Morocco

1. Introduction

De nombreux commentateurs ont vu dans les mutations africaines du tournant des années 1980-90, une participation du continent à un mouvement historique et universel de diffusion des valeurs libérales occidentales, un engagement de l'Afrique dans une « troisième vague de démocratisation portée par un temps mondial favorable et précipitée par des pressions extérieures contraignantes (Banegas 1997 :25).

Par cette occasion, les Etats africains, à travers leurs populations juraient uniquement par la démocratie et l'Etat de droit. Ceci était vu comme un aboutissement d'un processus qui allait commencer par l'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques.

Il importe de révéler que le processus de démocratisation ainsi déclenché passe par des chemins tortueux, pleins d'embûches que les régimes africains ne savent pas toujours vaincre allégrement (Kamukuny Mukinay 2011 : 14). De ce point de vue, quelques pays seulement, ont réussi ce pari, tandis que d'autres se sont perdus dans des conflits politiques voire armés qui ont forcément retardé les attentes des populations.

En République Démocratique du Congo (RDC), on constate que plus de quarante ans après son accession à la souveraineté nationale et internationale, ce pays n'a pas été en mesure d'organiser des consultations électorales pluralistes et ouvertes capables d'assurer l'effectivité d'une alternance démocratique au pouvoir (Esambo Kangashe 2011 :427-428). La RDC, en effet, a connu une transition très mouvementée ponctuée des querelles politiques et des guerres meurtrières avant de voir le bout du tunnel en 2006 avec l'organisation des élections libres et pluralistes.

L'aboutissement de ce long processus a connu l'appui sans cesse accru de la communauté internationale qui s'est engagée à accompagner mais surtout à financer majoritairement les élections de 2006. Il ressort de données disponibles que dans l'organisation de ces dernières élections, la part du gouvernement congolais était de 10% des dépenses contre 90% pour la communauté internationale (Ngoma Binda, Otemikongo Mandefu Yahisule et Moswa Mombo 2010 :84).

Pour avoir ainsi déboursé une somme colossale pour assister la RDC dans son processus électoral, l'Union Européenne en particulier, a dû exercer une influence certaine aussi bien sur la Commission Electorale Indépendante (CEI) dont l'indépendance était mise à l'épreuve que dans le choix des autorités politiques, principalement celui du Président de la République. Comme pour dire que l'assistance financière à l'organisation des élections congolaises a accordé à l'Union Européenne une sorte de droit de regard, voire de régulation de l'ensemble du processus.

A l'heure qu'il est, la RD Congo se prépare à d'autres élections. Aussi convient-il de souligner que nonobstant l'engagement du gouvernement congolais à prendre en charge la totalité du coût de ces élections, très tôt, les mains demeurent encore tendues vers cette même communauté internationale pour couvrir l'ensemble des dépenses du processus. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les congolais risqueraient de se plaindre à nouveau que la communauté internationale leur a imposé un Président.

L'élection en effet, est l'une des expressions de la souveraineté d'un peuple, d'un Etat. Si donc, la RDC, doit pour organiser ses élections, attendre l'argent de la communauté internationale, quel contenu reste-il à sa souveraineté électorale ? La RD Congo est-elle vraiment incapable d'organiser et de financer ses élections sans l'assistance des partenaires internationaux ?

La présente étude se propose de montrer que l'aide extérieure, consistant à financer le processus électoral en RDC a forcément une incidence sur la régulation du processus et le choix des autorités destinées à diriger le pays, ce qui entame fatalement la souveraineté du peuple congolais à se choisir ses dirigeants, un droit constitutionnellement garanti.

Ainsi conviendra-t-il d'évaluer l'assistance de la communauté internationale dans le processus électoral de 2006 et celui de 2011 en cours avant d'en élucider les implications.

2. Processus électoral en RD Congo et rôle de la communauté internationale

Les Composantes et Entités, parties prenantes de l'Accord Global et Inclusif signé à Pretoria en décembre 2002, se sont engagées à mettre fin aux conflits et à créer un nouvel ordre politique et social fondé sur une nouvelle constitution démocratique sur base de laquelle le peuple congolais devait choisir souverainement ses dirigeants au terme d'élections libres, pluralistes, transparentes et crédibles.

Cependant, la fragilité du pays, fraîchement sorti de la guerre, nécessita un appui significatif de la communauté internationale pour accompagner et financer le processus ainsi déclenché depuis 2003.

2.1. Les leçons du processus électoral de 2006

Les élections de 2006 ont permis à la RDC de sortir de la phase politique de transition de l'après conflit qui fut caractérisée par un système de gestion de partage du pouvoir au sein des institutions.

Ces élections ont fait l'objet d'un engagement sans cesse accru de la communauté internationale à toutes les étapes de leur préparation et de leur organisation, réunie notamment dans le cadre d'un comité technique international à partir d'octobre 2003 sous l'égide des Nations-Unies.

2.2. L'influence de la communauté internationale dans la mise en place du cadre juridique pour les élections

Les élections pour lesquelles les différents protagonistes se sont mis en phase en vue de mettre fin à la crise de légitimité, étaient vues comme un processus qui devait commencer par la mise en place d'un cadre juridique appelé à encadrer toutes les opérations.

La communauté internationale exerça une influence certaine dans la mise en place des textes juridiques essentiels et plus particulièrement par le biais de la commission mixte de la Mission des Nations-Unies au Congo (MONUC) chargée des lois essentielles dont la création était approuvée par l'Assemblée nationale et le sénat et le mandat fixé en novembre 2004 (Secrétaire Général de l'ONU 2004 :§36).

En effet, cette commission conjointe a donné des avis sur l'élaboration de quatre lois essentielles suivantes : la loi sur la nationalité, la constitution de la troisième République, la loi sur le référendum constitutionnel et la loi électorale. Dans cette tâche, elle était techniquement soutenue par la division des affaires politiques de la MONUC (Mazyambo Makelo Kisala 2007 : 177).

De son côté, le Comité International pour l'Accompagnement de la Transition (CIAT) qui était l'institution pilote par laquelle la communauté internationale agissait, avait non seulement donné des observations mais aussi incité le Gouvernement à devoir agir le plus rapidement possible dans la mise en place de ce cadre juridique (Ugo Solinas 2004 :2).

Le CIAT s'était même immiscé par exemple dans l'examen du projet de la loi électorale en demandant aux parlementaires de la Transition d'opter pour les listes bloquées (Ngoma Binda, Otemikongo Mandefu Yahisule et Moswa Mombo 2010 :119), craignant par là que certains candidats, anciens rebelles, ne fussent marginalisés de l'exercice du pouvoir par une sanction populaire.

2.1.2. Le financement des opérations électorales

Le financement du referendum et des élections repose essentiellement sur la dotation du Gouvernement de la RDC ainsi que l'appui budgétaire des partenaires au développement. La part de l'Etat congolais dans le financement de l'ensemble de scrutins prévus pendant la Transition est de 10% des dépenses contre 90% pour la communauté internationale (Ngoma Binda, Otemikongo Mandefu Yahisule et Moswa Mombo 2010 :84).

En effet, assurant à elle seule le financement de 65% des projets d'appui et de sécurisation des élections, l'Union Européenne était ainsi le premier bailleur du processus électoral en RDC, lequel a constitué son plus important programme d'assistance électorale.

L'appui budgétaire des partenaires au développement était mobilisé et géré par le Projet Appui au Processus Electoral au Congo (APEC) dont l'accord fut signé le 29 septembre 2004. Dans son mandat, l'APEC devait fournir à la CEI un soutien complémentaire à celui de la Division électorale de la MONUC, visant notamment à mobiliser et à gérer les ressources financières nécessaires à l'organisation du recensement des électeurs et à la tenue des scrutins (PNUD 2007 :12-13).

2.1.3. L'appui logistique et technique

La nouveauté des élections démocratiques en RDC, l'immensité de son territoire (2345.000Km²), la carence d'infrastructures de communication et de transport ..., sont autant des raisons qui avaient justifié un appui logistique et technique de la communauté internationale, visant à faciliter le déroulement du processus dans son ensemble.

Tant au niveau de l'APEC qu'à celui de la MONUC, l'assistance technique était multiforme et avait consisté notamment dans le renforcement des capacités, l'élaboration et la publication de la feuille de route des élections, la réalisation de l'étude de faisabilité concernant le processus électoral, la

mise au point d'un calendrier électoral préliminaire, la détermination d'un budget des opérations électorales, l'appui dans la formation de plus de 250.000 agents électoraux (MONUC : 7).

Sur le plan logistique, la MONUC, par sa division électorale a donné à la CEI l'appui logistique nécessaire au déroulement des opérations électorales notamment le déploiement du personnel électoral, la réception de tous les kits électoraux en provenance de l'étranger, la gestion des entrepôts et le contrôle des mouvements des stocks, le transport par voie aérienne et terrestre de 3500 tonnes de matériels électoraux à partir de 4 bases logistiques vers plus de 200 destinations. La collecte des résultats électoraux à partir de plus de 50.000 bureaux de vote vers 62 centres de compilation et le traitement des résultats des élections, enfin le paiement des agents électoraux et des policiers chargés de sécuriser le processus de vote (MONUC : 7-8).

2.1.4. L'appui sécuritaire

La sécurisation du processus électoral de 2006 a été planifiée et coordonnée par le Groupe Technique de Sécurisation Electorale (GTSE), créé en avril 2005 et qui comprenait des représentants du Gouvernement de Transition, de la MONUC, de l'Union Européenne et des autres grands bailleurs des fonds. Le GTSE était chargé d'identifier les problèmes et de leur trouver des solutions afin de pouvoir garantir la sécurité du référendum et des élections.

Il était question de sécuriser la distribution du matériel électoral, les bureaux de vote ainsi que le transport des bulletins de vote et des bordereaux de décompte des voix vers les locaux de la CEI (Secrétaire Général de l'ONU 2005 :§18).

A cet effet, l'Union Européenne a monté deux opérations militaires au Congo pour couvrir ce volet sécuritaire. Une première opération militaire, *Artémis*, a été montée dans l'urgence pour sécuriser la ville de Bunia, chef lieu de l'Ituri. La seconde opération militaire de l'UE en RDC, l'opération Eufor (Forces de l'UE pour la sécurisation des élections) a été déployée dans la capitale à la demande des Nations-Unies pour la période électorale de 2006 (Ngoma Binda, Otemikongo Mandefu Yahisule et Moswa 2010 :115).

2.1.5. L'appui politique

Sur le plan politique, la communauté internationale, au travers le Comité International pour l'Accompagnement de la Transition et bien d'autres partenaires, a non seulement supervisé mais aussi et surtout piloté la transition démocratique et l'ensemble du processus électoral depuis 2003.

En effet, le CIAT tire sa base juridique de l'annexe A de l'Accord Global et Inclusif du 17 décembre 2002. Cet accord prévoit la mise en place d'un comité international visant à « garantir la bonne mise en œuvre de l'accord et à soutenir le programme de la Transition en RDC » (Ugo Solinas 2004 :1).

Le CIAT était donc, à la fois l'expression de la caution et l'appui de la communauté internationale à l'Accord Global et Inclusif et la volonté exprimée des signataires de voir cette même

communauté internationale les accompagner dans une transition non conflictuelle en vue de l'avènement d'un nouvel ordre politique et d'une paix durable à l'issue des élections libres, démocratiques et transparentes (Madoungou 2004 :100).

Composé de 5 membres permanents du conseil de sécurité (France, USA, Russie, Chine et Grande Bretagne), l'Angola, la Belgique, le Canada, l'UE, l'Afrique du sud, la Zambie, le Gabon, le CIAT rencontrait mensuellement le Président de la République en vue d'évaluer le progrès accompli sur les principaux objectifs de la Transition et d'identifier les domaines où le gouvernement devait agir rapidement, notamment le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire, l'intégration de l'armée, l'élaboration du cadre juridique pour les élections ainsi que la normalisation des relations entre la RD Congo et les Etats voisins(Ugo Solinas 2004:2)

En plus du CIAT, la MONUC a également joué un rôle politique en ce qu'elle a notamment accompagné et appuyé le processus d'élaboration des lois essentielles pour les élections, préparé l'environnement politique, assisté le gouvernement à garantir la sécurité et conseillé le CIAT en matière des élections (Ngoma Binda, Otemikongo Mandefu Yahisule et Moswa Mombo 2011 :115).

2.3. Le spectre d'un processus électoral contrôlé par la communauté internationale en 2011

A l'heure qu'il est, le Gouvernement congolais se prépare à un autre cycle électoral incluant les élections nationales, provinciales et locales allant de 2011 à 2013. Chercheurs et commentateurs attendent impatiemment le bout du processus pour évaluer le rôle du Gouvernement congolais et des partenaires extérieurs. Mais à quelques mois de la tenue des élections présidentielle et législatives prévues le 28 Novembre 2011, il importe, avec précautions et réserves, de renseigner sur l'avancement des activités et projeter sur ce qui reste à faire.

2.3.1. Le financement annoncé du processus par le Gouvernement congolais et la part des partenaires internationaux

Bien que le contexte électoral ait été marqué par des retards durant les années 2007 à 2009, le Gouvernement congolais a désormais manifesté sa volonté de mener à bien le prochain cycle électoral (PNUD : 2011 :1).

Le Gouvernement a fait une déclaration d'intention de prendre en charge l'intégralité du coût des élections de 2011 estimé à près de 350 millions de dollars américains.

Pour en arriver, la constitution a été révisée au mois de janvier 2011 notamment pour instituer un système électoral à un tour pour l'élection présidentielle sous prétexte que le pays n'a pas d'argent pour supporter un scrutin à deux tours.

Monsieur MENDE, ministre de la communication et porte-parole du Gouvernement a, en son temps, affirmé que l'intérêt du peuple congolais résidait dans le système électoral le moins onéreux. Le coût de l'élection à deux tours ayant été évalué à 700 millions de dollars américains contre 350 millions pour un scrutin à un tour, le choix est clair.

Pourtant, selon l'opposition, qui a rejeté en bloc une telle révision intervenue, selon elle, dans un contexte inopportun, derrière cette révision, se cache une raison autre que celle avancée par le Gouvernement.

Mais le contexte sectoriel reste marqué par les mêmes contraintes qu'en 2006, liées au processus tel que le manque d'infrastructures de transport et de communication, les défis logistiques et la nécessité de renforcement de la capacité de la CENI.

C'est ainsi que les bailleurs des fonds soutiennent de nouveau le processus électoral 2011-2013 principalement à travers une contribution au panier commun du Programme d'Appui en Cycle Electoral (PACE) géré par le PNUD.

Et pour preuve, l'UE a déjà apporté sa contribution pour un montant de 47.500 millions d'Euros soit 67.000.000 de dollars américains sur base d'une requête du Gouvernement congolais à l'UE, le 02 Novembre 2010. Et selon Richard ZINK, porte parole de l'UE, l'apport de l'Union ne s'arrête pas aux 47.500 ME, ses Etats membres comme le Royaume-Uni, la Belgique, Le Pays-Bas, la Suède, la France, l'Espagne et l'Italie continuent à contribuer autrement (Radio Okapi 2011).

Il convient cependant de dire que le degré d'appropriation du Gouvernement congolais du cycle électoral 2011-2013, est plus ferme car, selon le ministre congolais des finances, la contribution de la RDC sur fonds propres est passée de 10% en 2006 à 60% en 2011, soit plus de 180 millions de dollars américains alloués au processus (Radio Okapi 2011).

2.3.2. Les garanties sécuritaires données par le Gouvernement

En s'engageant pour une prise en charge beaucoup plus poussée du cycle électoral 2011-2013, des efforts ne manquent pas d'être fournis par le Gouvernement congolais à travers le ministre de l'intérieur et de la sécurité et celui de la défense pour la sécurisation de l'ensemble du processus électoral. Et justement, la Conférence Episcopale Nationale du Congo apprécie les efforts fournis par le Gouvernement pour étendre l'autorité de l'Etat sur plusieurs zones jadis occupées par des groupes armés dans le Nord et sud Kivu.

Cependant la situation sécuritaire reste préoccupante notamment dans les zones des Haut et Bas Uélé dans lesquelles la LRA inquiète et tue impunément de paisibles citoyens congolais sur leur propre terre ; des groupes armés en Ituri et dans le Nord et le Sud Kivu ; de l'insécurité dans certaines villes susceptibles de créer une psychose déstabilisante au sein de la population à l'approche des élections (Evêques de la RD Congo 2011 :409). Et bien plus encore, on déplore la vague d'incidents violents survenus ces derniers jours dans la ville de Kinshasa.

En dépit de cela, l'intervention militaire de la communauté internationale bien qu'initialement non prévue, reste envisageable faute de quoi les scrutins pourront se dérouler dans un climat non sécurisé. D'ailleurs, la Mission de l'ONU pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO) a annoncé le mercredi 7 septembre, avoir entamé l'élaboration d'un plan de contingence en prévision de la

sécurisation des élections présidentielle et législatives prévues le 28 Novembre prochain en RDC (Dovin Ntelolo et Djeko 2011 :1).

2.3.2 Quel appui logistique et technique attendu des partenaires internationaux ?

Quoiqu'il y ait une certaine réticence sur le plan d'appui financier pour le prochain cycle électoral en RDC, la communauté internationale, a indiqué Monsieur Manodje Mounoubai, porte-parole de la MONUC, ne s'est pas désengagée du processus électoral en RDC. Pour prouver son implication, il a indiqué qu'une série de formations du personnel électoral se tenait dans les 6 dernières provinces où la révision du fichier électoral était organisée (Bompolonga 2011 :1).

En outre, la lenteur avec laquelle s'est déroulée l'opération de révision du fichier électoral, étant entendu que le pays souffre encore d'un manque d'infrastructures de transport et de communication sont autant de raisons qui nous poussent à inférer que l'intervention de la communauté internationale serait inéluctable pour la réussite du processus.

2.3.3 Existe-t-il un appui politique affiché ?

Contrairement au processus électoral de 2006, piloté par le CIAT qui a joué un rôle politique déterminant dans la réussite des objectifs de l'Accord Global et Inclusif parmi lesquels la tenue des élections, le processus électoral de 2011-2013, n'est appuyé, en dépit des mains noires qui tirent les ficelles dans l'ombre, par aucun organe politique international.

3 Implications du rôle des acteurs internationaux au processus électoral et perspectives

L'analyse du contexte électoral de 2006 et la projection faite sur celui de 2011 révèle l'implication de la communauté internationale dans le processus qui n'est pas sans incidence aussi bien sur la souveraineté de l'Etat que du peuple congolais.

Pour ne pas être taxé de pessimiste, il conviendrait d'en relever les implications positives avant d'en indiquer les incidences négatives majeures.

3.3 Implications positives

Il est louable que la communauté internationale soit intervenue dans le processus électoral de 2006 en RDC.

En effet, aussi bien sur le plan technique, financier que politique, l'implication de cette communauté internationale s'est révélée dans l'ensemble d'une utilité certaine.

Sur le plan technique, la Commission Electorale Indépendante a bénéficié d'un appui technique et logistique majeur de la communauté internationale et de l'Union Européenne en particulier, grâce auquel elle (CEI) a conduit avec efficacité des scrutins simultanés particulièrement complexes dans un pays-continent, pauvre en infrastructures (Ngoma Binda, Otemikongo Mandefu Yahisule et Moswa Mombo 2010 :119).

Sur le plan financier, l'on note que sans l'appui de la communauté internationale, la tenue des élections n'aurait pas été possible dans un pays post-conflit comme la République Démocratique du Congo avec des ressources littéralement pillées et une mauvaise gestion de celles disponibles (Ngoma Binda, Otemikongo Mandefu Yahisule et Moswa Mombo 2010 :119).

Enfin, sur le plan politique, l'on retient pour l'essentiel que les efforts des acteurs internationaux et plus particulièrement ceux du CIAT ont aidé à la prévention et à la gestion institutionnelle des conflits avant, pendant et après les élections.

3.4 Implications négatives

Nonobstant le succès vanté de l'intervention de la communauté internationale particulièrement au processus électoral de 2006, celle-ci n'a pas été sans frustrations et sans conséquences négatives majeures.

En effet, pendant la période de Transition, le rôle joué effectivement par le CIAT fut des plus ambigus. Contrairement à ce que voulait faire croire son nom, le CIAT était bien plus qu'un « accompagnateur » : ce fut un « acteur » à part entière. Même s'il s'en défendait, il était « la main qui guidait » la Transition puisqu'il définissait le travail gouvernemental et pesait de tout son poids pour désamorcer les tensions au sein du gouvernement de la Transition (Akele Adau et Sita Akele Muila 2006 :235).

D'une autre vue, l'aide politique de la communauté internationale au processus électoral en RDC a révélé une certaine limite à l'indépendance des structures nationales, la CEI en particulier. L'indépendance de la CEI a été affectée par l'administration parallèle au pouvoir organisateur des élections mise en place par la communauté internationale non seulement pour gérer l'assistance financière et matérielle mais aussi pour suivre et encadrer politiquement le processus électoral (Toengaho, Longoli et Kasereka 2009 :11-15).

Egalement, tout en apportant à la CEI un solide appui technique et logistique, le rôle des acteurs internationaux a néanmoins eu pour conséquence de minimiser les soutiens politiques internes au processus électoral, tout en posant une menace constante à l'indépendance de la CEI (Ngoma Binda, Otemikongo Mandefu Yahisule et Moswa Mombo 2010 : 112).

Voilà qui fit dire au peuple congolais, du moins une bonne partie de la population que la communauté internationale lui a imposé un Président. Puisque de l'avis de cette partie de la population congolaise, en réécouter les propos tenus avec un ton injonctif au cours de diverses étapes du processus électoral et en analysant la valve de déclarations diplomatiques qui les accompagnait, on aperçoit clairement comment la communauté internationale s'y était imposée soit par le biais de ses propres organes, soit par la voix de ses *missi dominici* (Metena M'nteba 2008 :311). En plus pour elle, la communauté internationale ne peut pas admettre que ses intérêts soient en danger.

Comme l'écrit Ka Mana (2006 :144,) cette vision de choses a consolidé l'emprise des démocraties de façade sur l'imaginaire des populations africaines. En effet, ces dernières se sont

lassées du mensonge de l'Occident en matière de foi en la démocratisation de l'Afrique, constatant que ces démocraties n'améliorent pas les conditions de vie des citoyens et qu'elles fonctionnent comme un système de comédie...

Dès lors, étant donné que la RDC est un Etat souverain et que la souveraineté du peuple est un droit constitutionnellement garanti (lire l'article 5, constitution du 18 février 2006) en plus des autres instruments juridiques internationaux qui le garantissent ; il est temps de penser à une prise en charge autonome des élections.

3.5 Perspectives à envisager

En vue de contrecarrer toute ingérence des partenaires extérieurs du fait de leur assistance financière ou autre au processus électoral en RDC, nous estimons que la RDC devrait donc instituer un mécanisme autonome de financement de ses élections, mécanisme qui passe entre autres par une gestion rationnelle et prévisionnelle des ressources de l'Etat, ou au bout du compte, par le recours à des contributions spéciales des citoyens tel que l'Eglise catholique l'avait bien proposé en 2005.

En effet, la RDC est un pays potentiellement riche qui malheureusement est entrain de battre tous les records négatifs à cause notamment de la mauvaise gestion des finances publiques.

La gestion rationnelle et prévisionnelle des ressources de l'Etat à laquelle nous faisons allusion, devrait permettre d'affecter les dépenses publiques aux secteurs les moins couteux et les plus rentables tout en mettant en place un "fonds spécial" pour l'organisation des élections, qui sera alimenté par des dotations du Gouvernement au point qu'au bout de cinq ans, le pays soit en mesure d'organiser ses élections ; parce qu'à notre sens, il est inconcevable que cinq ans après, le Gouvernement congolais élu soi-disant démocratiquement, soit incapable de satisfaire à ses obligations prioritaires et les plus fondamentales.

Si cette mesure demeure inefficace, nous proposons de recourir à des contributions spéciales des citoyens, chacun selon ses capacités. Une telle mesure aurait pour fondement l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui dispose que les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Une telle contribution ne devrait être envisagée que provisoirement en attendant que l'Etat améliore son environnement macro-économique et se dote des ressources nécessaires pour faire face à toutes les dépenses que nécessite la vie de la Nation.

Nous excluons tout financement par les Etats occidentaux ou organismes internationaux surtout non africains, car il s'agit de relever un grand défi pour l'Afrique en général et la RDC en particulier, au cours de ce 21^{ème} siècle.

4. Conclusion

En Afrique, du moins dans la plupart des pays, l'on assiste à des démocraties sur commande, téléguidées par l'Occident au détriment des populations qui sont abandonnées à leur triste sort comme c'est le cas en RD Congo.

Pour la démocratisation de la République Démocratique du Congo, l'organisation des élections libres et transparentes s'impose. C'est justement à l'épineuse question du financement de ces élections que nous avons réfléchi au cours de cette étude.

La dotation du Gouvernement congolais au processus électoral de 2006 présentant 10% des dépenses contre 90% pour la communauté internationale, est une part ridicule (Ngoma Binda, Otemikongo Mandefu Yahisule et Moswa Mombo 2010 :86). Pour le cycle électoral en cours, la contribution des partenaires internationaux s'avère également déterminante ; ignorant que la main qui donne est toujours au dessus de celle qui reçoit.

Les alternatives proposées pour un financement autonome de ses élections, constitue tant pour la RD Congo que pour les autres pays africains confrontés aux mêmes difficultés, une ouverture pour une auto-prise en charge en matière des élections. Ce qui constitue justement une tentative de leur libération du joug des puissants de ce monde et particulièrement en ce 21^{ème} siècle où l'Afrique entend mesurer ses ambitions.

Références

- Akele Adau, P. et sita Akele Muila, A., 2006, « Nous avons une constitution : donnons-lui le cadre législatif et réglementaire nécessaire à son effectivité et à son efficience », *Congo-Afrique*, n° 406, juin-juillet-Août.
- Banegas, R., « Retour sur une transition modèle. Les dynamiques du dedans et du dehors de démocratisation béninoise », in Dalloz J-P et Quantum P., (dir), 1997, *Transitions démocratiques africaines. Dynamiques et contraintes (1990-1994)*, Paris, éd. Karthala.
- Bompolonga, J-R., « Processus électoral en RDC : la communauté internationale ne s'est pas désengagée, selon le porte-parole de la Monusco », <http://www.digitalcongo.net/article/73013>, consulté le 02 septembre 2011.
- Esambo Kangashe, J-L, 2011, « Elections, système imposé de l'extérieur ou voie de développement ? », *Congo-Afrique*, n° 456, juin-juillet-août, pp.427-431.
- Evêques de la RD Congo(CENCO), 2011, « Année électorale : Que devons-nous faire ? (Ac 2,37). Exhortation du comité permanent de la Confiance Episcopale Nationale du Congo (CENCO) aux fidèles catholiques, aux Hommes et aux femmes de bonne volonté », *Congo-Afrique*, n° 456, juin-juillet-août, pp.407-412.
- Kä Mana, 2006, « Sur le continent africain, en finir avec les démocraties de façade », *Congo Afrique*, n° 405, mai, pp.140-156.

- Kamukuny Mukinay, A., 2011, *Cours des institutions politiques de l'Afrique contemporaine*, Université de Kinshasa, Faculté de Droit.
- Madoungou, M., 2004, « Du rôle du comité international d'accompagnement de la Transition en République Démocratique du Congo », <http://www.democratie.francoophone.org/ING/PDF/IVL.1.PDF>, consulté le 07 septembre 2011.
- Mazyambo Makengo Kisala, A., « La participation de l'Organisation des Nations-Unies au processus de démocratisation de la République Démocratique du Congo : rôle particulier de la MONUC », in Bakandeja wa Mpungu, G., Mbata B. Mangu, A. et Kienge Kienge Intudi, R.(dir), 2007, *Participation et responsabilité des acteurs dans un contexte d'émergence démocratique en République Démocratique du Congo. Actes de journées scientifiques de la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa 18-19 juin 2007*, Kinshasa, P.U.K, pp.153-179.
- Metena M'nteba, S-P., 2008, « Après les élections égale comme avant les élections : les dernières élections politiques congolaises auraient-elles déçu ? », *Congo-Afrique*, n° 424, avril, pp.293-327.
- MONUC, ..., « Une assistance consolidée et un appui sans précédent au processus électoral », in *Monuc Magazine*.
- Ngoma Binda, P., Otemikongo Mandefu Yahisule, J. et Moswa Mombo, L., 2010, *République Démocratique du Congo. Démocratie et participation à la vie politique. Une évaluation des premiers pas dans la 3^{ème} République*, Johannesburg, Open society Foundations.
- Ntelolo, D. et Djeko, H., « Sécurisation du processus électoral 2011 en RDC », <http://www.observateur.cd/index.php?>, consulté le 11 septembre 2011.
- PNUD, 2007, « Rapport d'évaluation du Projet d'Appui au Processus Electoral au Congo (APEC) », <http://www.undp.org.cd/downloads/raprpectmaiez.pdf>, consulté le 06 septembre 2011.
- Radio Okapi, 2011, « L'Union Européenne finance le processus électoral 2011 en RDC avec 47.500 ME », <http://www.radiokapi.net>, consulté le 06 septembre 2011.
- Secrétaire Général de l'ONU, 2004, *Seizième rapport du Secrétaire Général sur la mission de l'Organisation des Nations-Unies en République Démocratique du Congo (S) 2004/1034*, §36.
- Secrétaire Général de l'ONU, 2005, *Vingtième rapport du secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies en République Démocratique du Congo (S/2005/832)*.
- Ugo solinas, 2004, « Le Comité International d'Accompagnement de la Transition : son rôle et ses activités », <http://www.groups.yahoo.com/group/FSD-DC/message/771>, consulté le 06 septembre 2011.